



APPEL À MANIFESTER

Montreuil, le 29 mars 2022

INFORMATIENS EN ESTI / ASTI

DÉPOSONS NOS REVENDICATIONS LE 31 MARS À PARIS !

Un projet d'ampleur de restructuration des UP Informatiques des ASTI/ESTI inquiète fortement les agents de ces services. La CGT a déposé une DCI afin de mesurer les intentions de la direction et de porter les revendications.

Le 31 mars, les informaticiens doivent se faire entendre.

Lors de la réunion de conciliation le 22 mars 2022, la CGT a été reçue par la seule direction de e.SNCF. La fracture politique et structurelle entre SNCF Réseau et e.SNCF montre une immense méconnaissance des ressources techniques informatiques actuelles et propose un projet qui ne répond pas concrètement aux besoins des informaticiens et des utilisateurs des postes informatiques.

Si la direction de e.SNCF veut tenir des propos rassurants, elle démontre également son impréparation. D'ailleurs, le projet semble prendre du retard. Certes, après des années de politique d'externalisation qui provoque une insatisfaction effective des utilisateurs et des informaticiens, une stratégie d'internalisation est affichée. Les informaticiens, avec la CGT, avaient raison. Il n'est jamais trop tard pour reconstruire, surtout que les enjeux de maîtrise de la production et de sécurité sont évidents.

Pour autant, le projet est marqué d'une volonté de fracturer les informaticiens entre Réseau et e.SNCF. C'est un risque pour la proximité et les parcours pro, en plus d'être un casse-tête en pratique.

C'est pour cela que la CGT a posé les revendications suivantes :

- le **maintien et le développement** des techniciens d'assistance et de maintenance informatique **en proximité** pour intervenir sur la bureautique mais aussi sur des applications liées aux circulations des trains ;
- la possibilité de dispenser une sensibilisation à la cybersécurité auprès des utilisateurs, mais aussi des aides pour l'utilisation de programmes et le développement de nouveaux services transversaux (impression 3D, SharePoint...);
- une **augmentation de 30 % du cadre d'organisation** (internalisation et nouveau service), un plan de 100 recrutements par an doit être mis en place ;
- l'**internalisation des centres d'appel en proximité** par des techniciens qui connaissent les interlocuteurs ;
- l'**embauche des prestataires, intérimaires et alternants** ;
- le développement, en interne, d'une **véritable filière des métiers de l'informatique**, avec une formation initiale et continue ;
- un **parcours professionnel** englobant les correspondants informatiques des établissements (TAM, référents techniques, administrateurs et techniciens réseau, correspondants des systèmes d'information d'établissement...);
- une stratégie pour l'emplacement des serveurs de données en territoire et nationaux.
- 10 % du temps de travail en UP informatique dédié à la formation ;
- l'**arrêt de la forfaitisation des prestations** ;
- la mise en place de tableaux de service et l'organisation de l'astreinte.

Le 31 mars 2022, avec l'ensemble des cheminots, victimes des mêmes politiques, agissons ensemble !

La CGT déposera les cahiers de doléances et le cahier revendicatif des informaticiens :

**LE 31 MARS, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
À LA MANIFESTATION NATIONALE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL À PARIS !**

